

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

**M. Laprise:** Monsieur l'Orateur, il y a un certain temps que la Chambre a eu l'occasion d'étudier en profondeur les services qu'offre à la population le ministère des Postes. C'est pourquoi je suis redevable à l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) de nous avoir aujourd'hui procuré l'occasion de la faire.

La motion qu'il nous a présentée contient plusieurs éléments, et il sera assez difficile, au cours d'une brève période de débat, d'approfondir tous les points de la proposition. Cependant, quelques-uns m'intéressent, surtout à cause des problèmes auxquels je me suis moi-même heurté dans ce domaine.

Dans la première partie de la motion, il est dit, et je cite:

Que la Chambre regrette la détérioration incroyable du service postal au Canada au cours des six dernières années...

J'ai été à même de constater une détérioration des services dans la vaste circonscription que je représente, celle d'Abitibi, qu'on peut considérer comme circonscription rurale. Nous avons des petites villes de 8,000, 10,000 ou 12,000 habitants, mais il s'y trouve aussi bon nombre de villages, de paroisses rurales, où la distribution du courrier est assez lente, et même en retard parfois.

● (1410)

J'ai à l'esprit quelques exemples que je veux porter de nouveau à l'attention de l'honorable ministre pour bien démontrer jusqu'à quel point des retards presque inexplicables se sont produits et, ici, je ne parlerai que des cas qui se sont produits il n'y a pas longtemps, depuis le début de l'année. On dit que la détérioration du service postal s'est produite au cours des six dernières années; si l'on remonte à un peu plus loin, au moment où le transport du courrier se faisait par les trains du Canadien National, on se souvient qu'on pouvait recevoir en Abitibi, tout au plus 24 heures après, le courrier posté à Québec, à Montréal ou même à Toronto.

C'est pourquoi, aujourd'hui, des gens de ma région, dont plusieurs sont originaires des environs de la ville de Québec, aimeraient recevoir les quotidiens publiés dans cette ville. Mais comme il ne leur est presque plus possible de recevoir à temps ces journaux, ils annulent l'abonnement à ces quotidiens parce que les nouvelles leur parviennent terriblement en retard; ils ne reçoivent les journaux que cinq ou six jours après leur publication, trois ou quatre numéros en même temps. Alors, cela devient presque insupportable.

Monsieur l'Orateur, j'ai à l'esprit quelques exemples de courrier qui a été expédié. J'ai en main une lettre qui a été expédiée de Nipigon, Ontario, le 30 novembre 1972, et qui est arrivée à Authier, en Abitibi, le 7 décembre 1972. C'est tout de même passablement long pour acheminer une lettre affranchie d'un timbre de 8c.; elle n'était pas acheminée par charité. Au même client, un colis a été expédié de Sackville, Nouveau-Brunswick, le 27 novembre, et il n'était pas parvenu à Authier le 7 décembre 1972; ce colis contenait des pièces servant à réparer une fournaise, un poêle à chauffage, et l'on sait qu'en Abitibi, à la fin de novembre et au début de décembre, il est important qu'une fournaise fonctionne comme il faut. Ce retard indu dans la distribution ou le transport du courrier indispose les clients, les contribuables.

Je citerai quelques parties de la lettre que ce contribuable me faisait parvenir à cette occasion-là:

## Bureau de poste

M. Laprise...

Pour votre information, je répète que le transport du courrier depuis que le CNR l'a abandonné est ni plus ni moins archi pourri en ce qui nous concerne, les gens d'Authier. Je ne m'en prends pas au maître de poste.

Je reçois mon journal, l'Action de Québec, une couple de fois la semaine, etc.

On n'est pas tous millionnaires et on ne peut tous rester dans les villes.

A-t-on encore le droit de rester dans les campagnes de ce grand pays? En pratique, c'est non.

Ce que voulait faire comprendre le signataire de cette lettre, M. Adrien Lambert, d'Authier, c'est que, ces derniers mois, ces dernières années surtout, on a accordé beaucoup plus d'importance au fait de dispenser un service raisonnable à ceux qui habitent la ville, et qu'on a négligé ceux qui habitent les campagnes, ce qui est assez déplaisant pour eux.

J'ai en main une lettre adressée au ministère des Postes le 16 janvier 1973, et je cite:

Monsieur,

Aujourd'hui, le 16 janvier, je reçois un colis que j'attendais depuis au moins trois semaines, et qui a été expédié le 12 décembre.

Je ne peux comprendre un service si mauvais de la part de votre ministère. Ces morceaux étaient très importants et ont causé un tort énorme...

Agence agricole La Sarre Enr.

R. Lauzon

Or l'honorable ministre des Postes (M. Ouellet) a étudié ce cas, et il m'a répondu après que je lui eus fait cette plainte.

Voici ce que répondait le ministre, le 29 mars 1973.

Les représentants régionaux du ministère m'informent qu'ils ont mené une enquête, mais qu'ils ne peuvent expliquer le retard de façon précise.

Ils ont mené une enquête, mais cela n'a rien donné, car ils n'ont rien pu trouver.

Sauf pour les envois recommandés, nous ne tenons aucun registre à l'égard du traitement accordé aux objets de correspondance. Il est donc rarement possible de déterminer la cause d'une irrégularité de ce genre. Qui plus est, M. Lauzon a informé le maître de poste de La Sarre que l'emballage du colis en question avait été détruit. Les emballages des objets retardés portent souvent des marques qui peuvent nous indiquer le traitement qu'a reçu l'objet et nous fournir les indices sur la raison du retard.

Il est possible, toutefois, que les conflits de travail qui ont eu lieu aux Postes en décembre 1972 et au début de janvier 1973 en soient une cause.

Alors, on rejette le problème sur les épaules des employés du service postal. C'est assez simple et assez facile, n'est-ce pas?

Je continue à citer la lettre:

Comme vous le savez sûrement, nous avons conclu, il y a environ un mois, un contrat de travail avec les syndicats qui représentent environ 30,000 de nos 45,000 employés. Toutefois, à un certain moment, les négociations étant dans une impasse, la direction et les syndicats durent avoir recours à la conciliation. Malgré tout, quelques travailleurs ayant décidé de faire opposition à cette mesure, il y eut quelques ralentissements et quelques arrêts de travail dans plusieurs centres de desserte postale.

C'est une explication. Nous savons qu'il s'est produit des grèves perlées. Mais il est assez simple, assez facile, tout de même, de rejeter le problème uniquement sur les épaules des employés postaux. Et le ministre continue:

De plus, le temps inclément se mettant de la partie, les services de transport ont subi des retards,...

Cela dépend de la température maintenant. Peut-être des ensemencements de nuages ont-ils causé des chutes de